

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU**  
**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 11 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le quatre janvier deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

**Etaient présents** : Thierry COLLION – Bruno CHOLLIER – Françoise CHOLLIER– Michel VALLOT - Matthieu TADDEI – Marie-France ALOUI

**Absent(s)** : Gérald FASSION – Jean-Charles ASECIO - Patricia PAGES – Anthony CHAPAT

**Secrétaire de séance** : Marie-France ALOUI

**Procuration** Gérald FASSION donne pouvoir à Thierry COLLION  
Jean-Charles ASECIO donne pouvoir à Marie-France ALOUI  
Patricia PAGES donne pouvoir à Michel VALLOT

*Le P.V du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

<b>1. DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT LOCAL ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS AVEC ESPACE SANITAIRE PUBLIC</b>
--

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de l'ancien préau de la cour en un local associatif avec espace sanitaire public et douche pour employés communaux.

Un diagnostic a été réalisé et a permis d'établir des propositions d'aménagement et de compléments d'équipements et d'en vérifier la faisabilité technique et financière.

**2 – Objectifs poursuivis :**

Il s'agit notamment :

- ✓ Réhabiliter l'ancien préau situé dans la cour de la Mairie en local associatif multifonctions
- ✓ De permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les espaces mis à disposition par la commune.

Ces travaux sont éligibles aux aides financières du Conseil Général de l'Isère et à la Région Auvergne Rhône-Alpes, il s'agit de déposer un dossier de demande de subvention.

M. Le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif à ce projet :

**Dépenses subventionnables : 47 457.93 € H.T.**

- |   |            |
|---|------------|
| • Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % soit :                | 23 728.96€ |
| H.T.  |            |
| • Montant de la subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % soit : | 14 237.37  |
| € H.T.  |            |
| • Montant total des subventions :   | 37 966.33  |
| € H.T.  |            |
| • Somme totale à la charge de la commune s'élève à  | 9461.60 €  |
| H.T.  |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE une subvention du Conseil Général de l'Isère au titre des dépenses prévues à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable hors taxe d'un montant **de 23 728.96 € H.T.**
- SOLLICITE une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des dépenses prévues à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable hors taxe d'un montant de **14237.37 € H.T.**
- CHARGE M. le Maire de transmettre au Conseil Général de l'Isère et à la Région Auvergne Rhône-Alpes l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction des dossiers.

## 2. CREATION – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant qu'au titre du dernier recensement la collectivité compte moins de 1000 habitants,

Considérant que les besoins des services administratifs nécessitent la création d'un emploi permanent,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la suppression** d'1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 23h hebdomadaire.

- **la création** d' 1 emploi permanent d'adjoint administratif, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/02/2017,

Filière : administratif,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial,

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 1  
- nouvel effectif 0

Filière : administratif,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial,

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 0  
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

### **Questions diverses :**

**PLUi** : Une réunion de débat du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) va être programmée rapidement à la demande de Bièvre Isère Communauté.

**Organisation interne** : des fiches d'intervention vont être remplies pour des demandes de travaux et/ou d'intervention pour l'agent technique. Ces fiches seront validées par le Maire ou l'élu responsable de la commission. Planification des congés annuels à voir.

**Travaux** : Un rappel des dossiers en cours est fait aux élus en charge des commissions.

**Commission d'action sociale** : une réunion sera prévue d'ici fin janvier afin de faire signer la charte aux membres et pour organiser le concours de belote.

**Manifestation** : la commune a été sollicitée par l'association « Mémoire de Bonnevaux » afin de participer aux 900 ans de l'Abbaye. Un questionnaire est à compléter et à retourner.